

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre, mardi 16 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 09/12/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel – VILLARD Dominique

Absents : DUPONCHEL Magali a donné pouvoir à Michel VILLARD

BERARD Olivier a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET

SAMSON Julien a donné pouvoir à Dominique VILLARD

M. Dominique VILLARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : OBLIGATION DE DÉPÔT DU PERMIS DE DÉMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R421-27

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

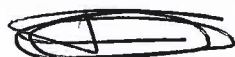
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'instituer, à compter du 16 décembre 2025 le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

